MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260216-AM_47_2026-AR

PM N°47/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de LEGE-CAP FERRET,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales ;

Considérant la tempête « NILS » qui a frappé la côte Atlantique et notamment la commune de Lège-Cap Ferret ;

Considérant les nombreuses chutes d'arbres occasionnées par la tempête susnommée, notamment sur la voie dénommée route forestière du Truc Vert ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à assurer la sécurité des personnes ;

ARRETE

Article 1er : Les prescriptions de l'arrêté municipal n°43/2026 sont prolongées :

Jusqu'au vendredi 20 février 2026 à 17h00

Article 2 : Les services techniques de la ville de LEGE-CAP FERRET sont chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et son bon entretien.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE, COBAN, AGUR, SIBA, Bureau de Poste de CLAOUEY, CITRAM ANDERNOS.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 16 FEV. 2026
Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint chargé de la sécurité,

POLICE MUNICIPALE * 33950 LÈGE-CAP FERRET *

Luc ARSONNEAUD

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr